

Perspectives

N°20/076 – 17 avril 2020

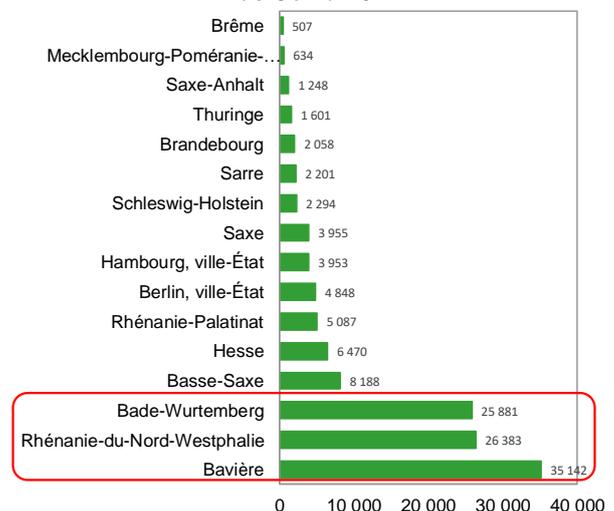
ALLEMAGNE – Impact Covid-19

De la crise sanitaire à la gestion de crise économique

- La situation sanitaire allemande face à la crise du Coronavirus est à bien des égards plus favorable que celle constatée dans d'autres pays européens plus durement touchés par l'épidémie. Le nombre de personnes atteintes par le virus est certes élevé mais les décès y demeurent plus limités. La stratégie de dépistage ciblé et massif des personnes infectées ainsi que des infrastructures médicales adaptées ont permis au pays de faire face à cette crise sanitaire sans précédent. Toutefois, la crise épidémique n'est pas encore achevée et la propagation est encore faiblement éparse dans les différentes régions.
- Les premières mesures de confinement ont émergé des États fédéraux dès le début du mois de mars avant de prendre corps de façon harmonisée au niveau fédéral à partir du 16 mars. Des fermetures massives d'établissements ont été effectuées à l'instar de celles préconisées en France avec une distinction entre les activités essentielles et les autres, mises provisoirement à l'arrêt jusqu'au 4 mai, date fixée pour une reprise progressive des activités excluant les rassemblements massifs de personnes.
- L'analyse des tableaux entrées-sorties nous permet de chiffrer provisoirement l'impact de l'arrêt de la production dans les secteurs concernés sur la croissance en fonction des hypothèses de confinement retenues et de la date de reprise progressive des activités. Nous estimons ainsi grâce à cet outil de comptabilité nationale que la croissance allemande pourrait être imputée de 7 points de PIB en 2020, annonçant une récession majeure dans le pays.
- Les réponses budgétaires pour lutter contre les effets dévastateurs de l'arrêt forcé d'un grand nombre d'activités sont jugées à la

hauteur de l'enjeu : soutenir les entreprises pour leur éviter une faillite et protéger les salariés des licenciements massifs qui pourraient précariser une grande partie de la société. Le coût budgétaire de ce soutien économique atteint 156 milliards d'euros soit 4,5 points de PIB, mais la dégradation conjoncturelle découlant de cette pandémie devrait générer un déficit public sans précédent en 2020 et conduire à l'abandon de la politique d'austérité budgétaire.

Nombre de personnes atteintes par le virus Covid-19



Sources : RKI, Crédit Agricole S.A.

Bref état des lieux de la situation sanitaire

L'institut Robert Koch (RKI) recensait au 16 avril plus de 130 000 cas confirmés de Coronavirus en Allemagne, un chiffre jugé élevé mais qui s'explique avant tout par un dépistage ciblé et intensif de la population portant les symptômes du virus. Le nombre de décès à cette date atteint 3 569 personnes, ce qui représente un taux de létalité de 2,7%.

Le plus grand nombre de décès observés touche les personnes de plus de 70 ans (86% des décès constatés) alors même que cette tranche d'âge ne représente que 17% des personnes infectées. Le nombre de personnes guéries de la maladie est estimé à plus de 72 600.

Les seize États fédéraux sont tous confrontés à la propagation du virus mais trois régions semblent concentrer davantage de cas. C'est notamment le cas de la Bavière, du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ces trois régions comptant pour 67% des cas et 72% des décès enregistrés, notamment car elles concentrent des villes à plus forte densité de population comme Stuttgart, Munich ou Düsseldorf.

Les principales mesures de confinement

Les premières mesures de lutte contre la propagation du virus ont été mises en œuvre le 9 mars dans les trois principales régions mentionnées précédemment et ont concerné l'annulation des événements rassemblant plus de mille personnes et l'auto-confinement des personnes infectées par le virus. Très vite, une grande partie des länder décident la fermeture des écoles et des crèches (autour du 13 mars) et Berlin restreint les rassemblements de plus de cinquante personnes (le 14 mars), ferme les bars, les clubs et les lieux de loisirs. Le 21 mars, la Bavière et la Sarre instaurent un couvre-feu local. Si les premières mesures prises se font au niveau local, il faut néanmoins qu'une synchronisation des mesures soit faite au niveau fédéral pour lutter efficacement contre la pandémie, c'est ce qui est fait à partir du 16 mars avec la généralisation de la fermeture des écoles et des crèches et la fermeture d'un grand nombre d'activités. Les activités de loisirs ou récréatives telles que les bars, les clubs, les théâtres, les musées, les foires, les salons, les cinémas, les parcs de loisirs doivent fermer. La pratique du sport dans les infrastructures publiques comme privées est interdite, tout comme l'utilisation des aires de jeux. Enfin, les centres commerciaux, et les points de vente jugés « non essentiels » sont également fermés. Les activités autorisées à rester ouvertes sont les points de ventes de denrées alimentaires, les pharmacies, les services de collecte et de livraison, les stations-service, les banques et les caisses d'épargne, les bureaux de poste, les activités de blanchisserie, les points de vente de journaux et les magasins de nourriture pour animaux. L'ouverture de ces établissements est toutefois sujette à des impératifs stricts en matière d'hygiène, de gestion d'accès et de file d'attente à éviter.

Estimation de l'impact sur la croissance

L'utilisation du tableau entrées-sorties (cf. encadré) issu des comptes nationaux nous permet, à partir d'hypothèses simples sur la durée et l'ampleur de

l'arrêt de la production dans les secteurs concernés par les mesures de confinement, de déterminer un impact sur la valeur ajoutée globale du pays.

Nos hypothèses d'arrêts de production par secteurs sont fondées sur les déclarations faites par le gouvernement sur les secteurs soumis à restrictions et ceux autorisés à rester ouvert car jugés indispensables au bon fonctionnement du pays, ainsi que des informations remontées par les différentes associations de producteurs sur l'ampleur des mises à l'arrêt constatées ou prévues. L'entrée en vigueur des mesures restrictives a débuté le 16 mars et leur extinction progressive devrait s'amorcer à partir du 4 mai pour une grande partie des activités concernées. Nous estimons donc que le choc porté à la production de ces secteurs s'est étalé sur une période de deux mois environ. C'est le cas notamment des secteurs de l'automobile, des machines et équipements, du textile et des transports aériens pour lesquels nous avons imputé un choc de 100% sur leur activité durant cette période. Les activités de ventes de détail et de gros sont impactées par une chute de 50% de leur production et le secteur des équipements électriques de 30% uniquement. Toutefois, certains secteurs comme les activités de loisirs, d'organisation d'événements ou les services à la restauration et hébergements devraient encore rester fermés jusqu'au 31 août, portant ainsi la période d'arrêt à cinq mois et demi. Sur ces activités, nous avons supposé un arrêt de la production complet soit 100% sur la période concernée. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des principaux secteurs impactés (sur les 72 secteurs passés en revue) avec leur poids dans la valeur ajoutée du pays, le choc supposé de production et l'impact estimé en points de PIB sur chacun des secteurs. Sur l'ensemble de l'économie allemande, ces différents chocs devraient générer une baisse de la valeur ajoutée de 8% environ en 2020. Les impacts directs de l'arrêt forcé des activités représentant à eux seuls près de 6,6% de la chute, tandis que les impacts indirects liés à la répercussion de ceux-ci sur les consommations intermédiaires utilisées dans les autres secteurs demeurent plus limités. Ces estimations révèlent que l'ampleur du choc attendu sur la croissance est bien supérieur à la récession vécue pendant la crise de 2009 où le pays avait accusé un recul du PIB de 5,6%.

Principaux secteurs impactés	Durée du choc (mois)	Choc de production en %	Poids secteur dans la VA	Impacts estimés en points de PIB
Véhicules à moteur	2	100%	8%	-1,1%
Machines	2	100%	4,9%	-0,6%
Commerce de gros sauf véhicules	2	50%	4,0%	-0,4%
Produits métalliques	2	100%	1,5%	-0,3%
Commerce de détail sauf véhicules	2	50%	3,7%	-0,3%
Hébergement et services de restauration	5,5	100%	2,5%	-0,7%
Réparation de machines et équip.	2	100%	0,6%	-0,1%
Équipement électrique	2	30%	1,8%	-0,1%
Agences de voyages	5,5	100%	0,8%	-0,2%
Textiles, vêtements	2	100%	0,6%	-0,1%
Services de transport aérien	2	100%	0,4%	-0,1%
Services de divertissement et loisirs	5,5	100%	0,4%	-0,1%

Total impact estimé sur le PIB

-8,0%

Le choc de croissance estimé est donc sans précédent depuis la période d'après-guerre et les mesures prises par le gouvernement allemand montrent la nécessité de soutenir l'économie pour éviter les faillites d'entreprises en cascade et la résurgence d'un chômage de masse disparu depuis plus de dix ans.

L'analyse du tableau entrées-sorties

La disponibilité des tableaux entrée-sortie a largement popularisé l'utilisation du modèle dit de Leontief¹. Déclinable sur plusieurs échelles², il permet de mesurer l'impact d'une baisse ou d'une hausse de la demande d'un produit sur la production totale d'une économie. Il permet d'inclure à la fois les effets directs liés au changement de demande finale pour le produit en question, mais également l'effet domino de ce changement de demande induit par les consommations intermédiaires sur l'ensemble des autres secteurs. Cette démarche semble donc appropriée pour établir une estimation de l'impact de l'arrêt de la production suite aux mesures de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire qui touche les pays de la zone euro. Elle autorise également, à partir de l'approche de production, des simulations qui permettent de déterminer les différentes amplitudes de choc en fonction d'hypothèses émises sur la durée et le périmètre du confinement.

L'analyse s'appuie sur le tableau entrée-sortie (TES) issu des comptes nationaux. Construit à partir de l'équilibre comptable emplois-ressources, ce dernier donne une vision d'ensemble des relations intersectorielles à partir de tableaux symétriques de consommations intermédiaires par produit ou par branche d'activité. Outre la matrice des consommations intermédiaires, le TES réunit pour chaque branche ainsi que pour le total de la production d'une économie nationale, les composantes de la valeur ajoutée brute (VAB), les entrées et sorties, l'offre et la demande de produits ainsi que la composition des emplois et des ressources.

Pour rappel, l'analyse d'impact à partir du cadre entrée-sortie est rendue possible par la matrice des coefficients techniques³ qui détermine la quantité des consommations intermédiaires nécessaires pour produire une unité de produit d'une branche. Considérée par hypothèse comme étant constante⁴, elle s'exprime comme suit :

Soit A la matrice des coefficients techniques à n branches qui regroupe l'ensemble des coefficients techniques a_{ij} tels que :

$$a_{ij} = \frac{ci_{ij}}{p_j}$$

¹ Leontief, W.W., 1936. "Quantitative input and output relations in the economic systems of the United States". *The review of economic statistics*, pp.105-125

² Elle peut être géographique, locale, régionale, nationale et même internationale grâce à la base de données TIVA fournie par l'OCDE.

$$\Leftrightarrow \frac{\text{Consommation intermédiaire du produit } i \text{ par la branche } j}{\text{Production de la branche } j}$$

Soit une fonction de production linéaire et homogène

$$\text{Production} = \text{Consommations intermédiaires}$$

+

$$\text{demande finale,}$$

alors la production totale de chaque bien ou service x_n est équivalente à la somme des produits de ses coefficients techniques et des consommations intermédiaires à laquelle s'ajoute la demande finale. On peut ainsi déterminer la production de chaque secteur à partir du système d'équations suivant :

$$x_n = a_{n1}x_1 + \dots + a_{ni}x_i + \dots + a_{nn}x_n + f_n$$

Le système d'équations se traduit au niveau matriciel par :

$$X = AX + F$$

où X est la production, A la matrice des coefficients techniques et F la demande finale.

La demande s'exprime donc de la manière suivante :

$$\text{Soit } I \text{ la matrice identité, } F = [I - A]X$$

La définition de l'inverse d'une matrice permet donc d'exprimer la matrice de production :

$$X = [I - A]^{-1}F$$

La matrice inverse des coefficients techniques $[I - A]^{-1}$ est aussi appelée matrice de Leontief L .

$$L = [I - A]^{-1}$$

Le modèle de Leontief permet donc de mesurer l'effet direct et indirect d'un choc de demande sur la production en prenant en compte les répercussions sur les secteurs produisant les consommations intermédiaires comme suit :

$$\Delta X = L * \Delta F = L * (F_1 - F_0)$$

où F_1 représente la demande après un choc à la hausse ou à la baisse, F_0 la demande initiale et ΔX l'impact sur la production.

La production après choc est donc équivalente à :

$$X_1 = \Delta X + X_0$$

X_1 sera la variation de la production engendrée directement par la variation de la demande finale, mais aussi indirectement par la variation de la production de consommations intermédiaires générée par la variation de la production induite par la modification de la demande finale.

³ Pour une démonstration plus détaillée voir : Miller, R.E. and Blair, P.D., 2009. *Input-output analysis: foundations and extensions*. Cambridge university press. pp.25

⁴ La détermination des coefficients de production s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la fonction de production permettant de déterminer les besoins de consommations intermédiaires est, d'une part, linéaire et homogène de degré 1 et, d'autre part, stable.

Les aides financières apportées par le gouvernement

Face à la fermeture forcée de pans entiers de l'économie du pays, le gouvernement allemand a mis en place un plan de soutien stratégique appelé bouclier de protection des entreprises et des salariés. Celui-ci comprend trois piliers principaux intégrant l'assouplissement des conditions de recours au chômage partiel, des mesures d'aides fiscales aux entreprises et, enfin, une aide à la liquidité pour les entreprises par l'intermédiaire de la banque publique d'investissement (KfW).

L'assouplissement des conditions d'accès au chômage partiel

La procédure d'indemnisation du chômage partiel peut être déclenchée dès que 10% des salariés sont concernés par une mesure de réduction significative de leur temps de travail, contre 30% en temps normal. Il n'est pas nécessaire de puiser dans les comptes épargne-temps ni même d'utiliser les dérogations aux accords de branches avant de recourir au chômage partiel (la loi oblige normalement les entreprises à utiliser tous les moyens possibles pour éviter le chômage partiel, il s'agit donc d'un assouplissement par rapport au dispositif traditionnel). Dans le cadre de la crise du coronavirus, le recours au chômage partiel prend un effet rétroactif au 1^{er} mars et s'étendra jusqu'au 31 décembre 2020 (le dispositif ne doit pas dépasser un an habituellement). D'autre part, l'employeur doit informer l'Agence pour l'emploi (*Agentur für Arbeit*) d'une réduction du temps de travail. Il prend en charge le calcul et l'avance d'indemnité de chômage partiel que l'agence lui rembourse dans un second temps après validation de la demande. Enfin, les cotisations de Sécurité sociale qui doivent être payées uniquement par les employeurs (habituellement à hauteur de 50%) seront remboursées intégralement par l'Agence fédérale pour l'emploi pour la part concernant les employés travaillant en chômage partiel. Les salariés en chômage partiel pourront recevoir 60% de leur rémunération forfaitaire nette et ceux comptant au moins un enfant dans le foyer recevront 67% de leur salaire. Les travailleurs temporaires peuvent également bénéficier de l'indemnité de chômage partiel (ce qui n'est pas le cas en temps normal). Les salariés conservent leur filet de sécurité sociale sous la forme d'une assurance maladie, de pensions, d'une assurance soins de longue durée, d'une assurance accidents du travail et d'une assurance chômage. Les mesures d'assouplissement d'accès au chômage partiel ont pour objectif de préserver au maximum les emplois, comme cela avait été le cas lors de la crise de 2009. Pendant cette période, le recours au chômage partiel avait concerné près de 1,5 million de personnes, qui avaient vu leur activité baisser de 30% en moyenne. Les données préliminaires de

l'Agence fédérale pour l'emploi de mars 2020 signalent que près de 470 000 entreprises ont déposé une demande de chômage partiel contre en moyenne 56 000 demandes effectuées par mois pendant la crise de 2009. Dans la situation présente, le nombre de personnes concernées pourrait tripler comparativement à 2009 et leur activité serait quasiment réduite à néant dans certains secteurs notamment l'hôtellerie et la restauration.

Les mesures d'aides fiscales

Afin de soutenir la liquidité et la solvabilité des entreprises, le gouvernement fédéral a reporté les paiements d'impôts pour les entreprises ayant des difficultés de recouvrement. Il a également permis de rééchelonner les paiements anticipés dès lors que le revenu d'un contribuable pour l'année en cours est inférieur à celui de l'année précédente. Enfin, il a décidé l'exemption des pénalités de retard d'impôts jusqu'au 31 décembre 2020 pour les personnes atteintes par le coronavirus.

Un soutien massif à la liquidité des entreprises

Le dispositif d'aides apportées aux entreprises peut se diviser en deux catégories. Tout d'abord, un « fonds de solidarité à l'égard des petites entreprises et des travailleurs indépendants » à hauteur de 50 milliards d'euros destiné à fournir une subvention unique de trois mois pour aider à couvrir les frais de fonctionnement des entreprises. Cette aide est centralisée dans les Länder et peut se cumuler avec les programmes existants déjà au niveau local. Les indépendants et les entreprises comptant jusqu'à 5 salariés recevront jusqu'à 9 000 euros. Les indépendants et les entreprises comptant jusqu'à 10 salariés (équivalent temps plein) recevront jusqu'à 15 000 euros. Les travailleurs indépendants ont également accès plus facilement à une aide sociale de base pour assurer leur subsistance et garantir leur logement. Le seuil de revenu pour prétendre aux minimas sociaux est par ailleurs suspendu pour une durée de six mois, et le versement des prestations devant être versées est accéléré. Enfin, la création d'un programme d'aide d'un milliard d'euros pour fournir des liquidités aux TPE et indépendants par l'intermédiaire de la banque publique d'investissement, KfW, voit également le jour.

Ensuite, un fonds dédié aux grandes entreprises appelé « Fonds de stabilisation économique » est mis en place. Celui-ci s'articule autour de trois points : il comprend un cadre de garanties publiques de 400 Mds € afin de faciliter le refinancement des entreprises sur les marchés de capitaux ; il intègre des mesures de recapitalisation d'un montant de 100 Mds € pour renforcer le capital de base et assurer la solvabilité des entreprises ; et enfin, il contient une enveloppe de prêts pouvant

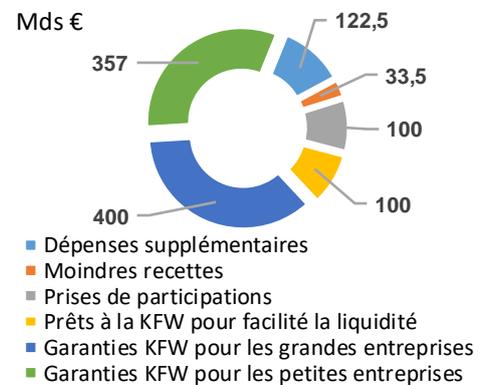
atteindre 100 Mds € pour le refinancement des programmes spéciaux de la KfW. Ce dispositif est ouvert aux entreprises ayant un total de bilan de plus de 43 millions d'euros et un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros. Par ailleurs, les entreprises bénéficiaires doivent avoir plus de 249 employés et le recours à ces mesures est limité à la fin de l'année 2021. Enfin, les mesures de recapitalisation peuvent être soumises à conditions, notamment sur le niveau de rémunération des organes exécutifs, la distribution de dividendes et l'utilisation des fonds fournis par l'État à ces entreprises.

Le nécessaire abandon de l'équilibre budgétaire

Pour faire face à l'ampleur du choc économique attendu, le gouvernement allemand a déployé des moyens financiers sans précédent, ce chiffrant à près de 156 milliards d'euros, soit 4,5% du PIB en 2020. Ce montant intègre le coût du fonds de solidarité à l'égard des petites entreprises et des travailleurs indépendants à hauteur de 50 Mds €, soit 1,4 point de PIB. Une enveloppe de 69 Mds € est dédiée à l'ensemble des mesures d'aides sociales aux familles, au chômage partiel et à la protection des locataires. Les personnes mises au chômage partiel pourront bénéficier d'un supplément d'allocation familiale ainsi que celles ayant subi une perte de revenu due à la fermeture des crèches ou des écoles. En outre, le gouvernement fédéral met à disposition 3,5 Mds € supplémentaires pour l'achat d'équipement de protection à destination des hôpitaux, pour soutenir la recherche dans le développement d'un vaccin et pour le rapatriement des vacanciers allemands restés bloqués à l'étranger. L'ensemble de ces dépenses additionnelles représente 122,5 Mds € auxquelles s'ajoutent

une baisse des recettes fiscales de 33,5 Mds € liée à une croissance en chute de 5% en 2020 (selon l'hypothèse retenue par le gouvernement dans l'élaboration de ce supplément budgétaire). Au total, l'ensemble des mesures décidées impacteront le budget à hauteur de 156 milliards d'euros, soit 4,5 points de PIB (mesures discrétionnaires ponctuelles et non reconductibles). L'ampleur exceptionnelle du choc économique justifie l'abandon de la règle de l'équilibre budgétaire que l'Allemagne s'est imposée depuis la crise de 2009. Le redressement spectaculaire de son solde budgétaire depuis cette date et ses excédents accumulés depuis 2014 lui permettent d'envisager plus sereinement un déficit public hors norme. ■

Allemagne : la réponse budgétaire à la crise



Sources : Ministère des finances, Crédit Agricole S.A.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
16/04/2020	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - spécial Covid-19, n°3	Agri-agro
15/04/2020	L'Usine du Futur en rempart à la paralysie de l'économie ?	Sectoriel
14/04/2020	Le Royaume-Uni et la crise du Covid-19	Royaume-Uni
10/04/2020	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
10/04/2020	France – Impact Covid-19 : une récession en 2020 mais de quelle ampleur ?	France
10/04/2020	Italie – Premiers pas dans la crise et premiers impacts sur l'économie	Italie
09/04/2020	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - spécial Covid-19, n°2	Agri-agro
03/04/2020	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
02/04/2020	Des avancés prometteuses dans le diagnostic précoce du cancer	Sectoriel, santé

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.